

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
~~ÉTAT FRANÇAIS.~~

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927; Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris en application de la loi du 28 juillet 1943.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les façades sur rue et les toitures, les 4 façades sur cour et la travée du XV^e Siècle formant le fond de la cour de l'immeuble sis 9 rue de la Foire à PÉZENAS (Hérault) appartenant à Madame Vve. CALMET et ses enfants, ~~Mme ROUQUIER~~ et à Mme LOUVET sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de PEZENAS et à la propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 JUIL 1944

POUR LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET PAR DÉLÉGATION
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS
T. S. T. P.

G. Hilaire
signé G. HILAIRE

Département :
HERAULT

Commune :
PEZENAS

Section : BK
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dglf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

